



**CONSEIL INTERNATIONAL
DES BOIS TROPICAUX**

**COMITÉ DES FINANCES
ET DE L'ADMINISTRATION**

Distr.
GÉNÉRALE

CFA(XXXVIII)/2 Rev.1
17 novembre 2023

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

TRENTE-HUITTIÈME SESSION
Du 13 au 17 novembre 2023
Pattaya (Thaïlande)

**BUDGET ADMINISTRATIF APPROUVÉ
POUR L'EXERCICE BIENNAL 2024-2025**

N° de page

Tableau 1 - Budget administratif approuvé pour l'exercice biennal 2024-2025	
Dépenses administratives de base.....	1
Tableau 2 - Budget administratif approuvé pour l'exercice biennal 2024-2025	
Dépenses opérationnelles essentielles.....	3
Récapitulatif des recettes et dépenses estimatives de l'exercice 2024	4
Récapitulatif des recettes et dépenses estimatives de l'exercice 2025	5
Notes explicatives	6
Annexe I - Effectifs approuvés – 2024-2025	14
Annexe II - Quotes-parts de contribution des membres approuvées pour 2024-2025	15

Tableau 1
Budget administratif approuvé pour l'exercice biennal 2024-2025
Partie A. DÉPENSES ADMINISTRATIVES DE BASE

(en dollars des États-Unis)

[Calculs effectués d'après les barèmes et taux en vigueur en juillet 2023]

[Taux de change de l'ONU: 1,00 \$EU = 138,89 JPY]

Rubrique budgétaire	Description	2023	2024			2025		
		Budget approuvé	Total estimatif	Composante JPY	Composante \$EU	Total estimatif	Composante JPY	Composante \$EU
A. TRAITEMENTS ET PRESTATIONS								
A1.	Traitements	2 444 714	2 258 490	1 066 007	1 192 483	2 303 660	1 087 328	1 216 332
A2.	Remboursement de l'impôt (non inclus dans total)	395 551 (a)	228 347 (a)	228 347	0	237 668 (a)	237 668	-0
A3.	Ajustement de poste	988 624	696 001	0	696 001	709 921	0	709 921
A4.	Allocation logement	2 389	2 041	0	2 041	2 041	0	2 041
A5.	Indemnités frais d'études (dont voyages éducatifs)	263 718	117 296	3 519	113 777	117 296	3 519	113 777
A6.	Indemnités pour charge de famille	194 829	141 625	58 633	82 992	144 458	59 805	84 653
A7.	Congé dans les foyers	93 452	36 847	30 067	6 780	134 653	109 877	24 776
A8.	Prime de connaissances linguistiques	0	0			0		
A9.	Heures supplémentaires	23 797	25 305	25 254	51	25 811	25 759	52
A10.	Prime de mobilité et de sujétion	5 292	11 340	0	11 340	11 340	0	11 340
A11.	Indemnités de cessation de service	320 117	332 488	0	332 488	196 159	0	196 159
A12.	Frais de déménagement	53 640	121 000	33 880	87 120	55 500	15 540	39 960
A13.	Voyages de rapatriement/recrutement	102 200	218 000	111 616	106 384	168 000	86 016	81 984
Total rubrique:		4 492 772	3 960 433	1 328 976	2 631 457	3 868 839	1 387 844	2 480 995
B. FRAIS D'INSTALLATION								
B1.	Prime d'affectation	59 200	62 000	0	62 000	62 000	0	62 000
B2.	Indemnité forfaitaire	64 100	67 250	0	67 250	67 250	0	67 250
Total rubrique:		123 300	129 250	0	129 250	129 250	0	129 250
C. VOYAGES AUTORISÉS								
C1.	Transports/billets	99 746	166 085	132 868	33 217	166 085	132 868	33 217
C2.	Per diem & Frais de déplacement	54 905	84 905	0	84 905	84 905	0	84 905
Total rubrique:		154 651	250 990	132 868	118 122	250 990	132 868	118 122
D. SÉCURITÉ SOCIALE								
D1.	Fonds de prévoyance	663 250	645 986	59 431	586 555	658 906	60 619	598 287
D2.	Assurance accident/santé	147 572	148 905	30 823	118 082	151 884	31 440	120 444
D3.	Régime national japonais	161 057	162 635	104 574	58 061	165 888	106 666	59 222
Total rubrique:		971 879	957 526	194 828	762 698	976 678	198 725	777 953
E. ACTIVITÉS SPÉCIALES								
E1.	Consultants	30 634	99 516	15 524	83 992	99 516	15 524	83 992
E2.	Ateliers et réunions	10 003	50 088	19 584	30 504	50 088	19 584	30 504
E3.	Autres activités (Conseiller juridique)	11 690	11 143	2 229	8 914	11 143	2 229	8 914
Total rubrique:		52 327	160 747	37 337	123 410	160 747	37 337	123 410
F. TRAITEMENT DE DONNÉES								
F1.	Logiciels et entretien technique	54 891	47 004	43 526	3 478	47 004	43 526	3 478
F2.	Réseaux, matériels et fournitures	83 205	71 262	65 347	5 915	71 262	65 347	5 915
F3.	Formations et développement du personnel	6 548	5 300	4 320	980	5 300	4 320	980
Total rubrique:		144 644	123 566	113 193	10 373	123 566	113 193	10 373

(a) Payable par le Japon (non compris dans les totaux estimatifs) et appliqué uniquement aux membres du personnel ressortissants japonais ou résidents permanents au Japon.
Le montant estimatif prend en compte le solde reporté des exercices précédents.

Rubrique budgétaire	Description	2023	2024			2025		
		Budget approuvé	Total estimatif	Composante JPY	Composante \$EU	Total estimatif	Composante JPY	Composante \$EU
G.	AUTRES COÛTS							
G1.	Communications	35 621	27 791	26 124	1 667	27 791	26 124	1 667
G2.	Publications	29 165	24 254	17 463	6 791	24 254	17 463	6 791
G3.	Transport	68 601	54 163	48 747	5 416	54 163	48 747	5 416
G4.	Bibliothèque	12 765	11 413	5 170	6 243	11 413	5 170	6 243
G5.	Fournitures	30 735	24 432	21 427	3 005	24 432	21 427	3 005
G6.	Hospitalité	15 258	50 685	36 544	14 141	50 685	36 544	14 141
G7.	Frais bancaires	23 799	20 794	11 229	9 565	20 794	11 229	9 565
G8.	Audit	138 472	148 793	117 993	30 800	148 793	117 993	30 800
G9.	Divers	6 414	6 405	38	6 367	6 405	38	6 367
	Total rubrique:	360 830	368 730	284 735	83 995	368 730	284 735	83 995
H.	RÉUNIONS DU CONSEIL							
H1.	Frais non pris en charge par le pays hôte	8 457	25 479	25 479	0	25 479	25 479	0
H2.	Session du Conseil hors du Japon	200 000 (b)	200 000 (b)	0	200 000	200 000 (b)	0	200 000
	Total rubrique:	208 457	225 479	25 479	200 000	225 479	25 479	200 000
I.	FRAIS PRIS EN CHARGE PAR LE JAPON (non inclus dans total)							
I1.	Bureau, équipement, utilités	524 922 (c)	434 461 (c)	434 461	0	452 461 (c)	452 461	0
I2.	Réunions du Conseil	0 (d)	412 888 (c)	211 154	201 734	0 (d)	0	0
I3.	Déplacement initial	0 (c)	0 (c)	0	0	0 (c)	0	0
I4.	Frais de déménagement	0 (c)	0 (c)	0	0	0 (c)	0	0
I5.	Personnel auxiliaire	89 940 (c)	80 783 (c)	80 783	0	80 783 (c)	80 783	0
	Total rubrique:	614 862 (c,d)	928 132 (c)	726 398	201 734	533 244 (c,d)	533 244	0
J.	IMPRÉVUS/RÉSERVE SPÉCIALE	--	--	--	--	--	--	--
	Total rubrique:	--	--	--	--	--	--	--
K.	AFFECTATION DE LA RÉSERVE DE FONDS DE ROULEMENT	-304 565	-72 493	0	-72 493	0	0	0
	TOTAL GÉNÉRAL:	6 204 295	6 104 228	2 117 416	3 986 812	6 104 278	2 180 181	3 924 097

(b) Le Conseil, par sa Décision 7(XLVI), a décidé que "les coûts de l'organisation d'une session du Conseil hors le siège, pris en charge par le budget administratif, quelle que soit la période biennale, seront étalés à part égale dans les budgets des deux années de ladite période, et que leur total serait plafonné à 400 000 \$EU". La somme de 200 000 \$EU (50%) qu'il est proposé d'inscrire au budget de 2024 sera virée afin d'être affectée en 2025 à la couverture des dépenses relatives à la session du Conseil qui, cette année-là, doit se tenir hors du Japon.

(c) Versé directement ou remboursable par le Japon sur la base des dépenses réelles (non inclus dans le total des estimations). Les chiffres correspondent à des estimations reposant sur les dépenses réelles d'années précédentes.

(d) Session du Conseil devant se tenir hors du Japon et coûts non remboursés par le Japon (non inclus dans le total des estimations).

Tableau 2
Budget administratif approuvé pour l'exercice biennal 2024-2025

Partie B. DÉPENSES OPÉRATIONNELLES ESSENTIELLES

(en dollars des États-Unis)

[Calculs basés d'après les barèmes et taux en vigueur en juillet 2023]

[Taux de change de l'ONU: 1,00 \$EU = 138,89 JPY]

Rubrique budgétaire	Description	2023	2024		2025	
		Budget approuvé	Total estimatif	Composante JPY	Composante \$EU	Total estimatif
O. COMMUNICATION ET SENSIBILISATION						
O1. Publications		195 000	195 000	16 185	178 815	195 000
O2. Sensibilisation (conférences, rencontres collatérales, stands)		155 000	200 000	28 000	172 000	200 000
O3. Site web de l'OIBT		85 000	85 000	51 000	34 000	85 000
Total rubrique:		435 000	480 000	95 185	384 815	480 000
P. RÉUNIONS D'EXPERTS PAR LE CONSEIL						
P1. Réunions et ateliers d'experts		110 000	110 000	61 600	48 400	110 000
P2. Autres réunions décidées par le Conseil		0	0	0	0	0
Total rubrique:		110 000	110 000	61 600	48 400	110 000
Q. TRAVAUX DE POLITIQUE (article 24)						
Q1. Plan d'action		(e)	(e)	(e)	(e)	(e)
Q2. Lignes directrices, manuels, études, etc.		(e)	(e)	(e)	(e)	(e)
Total rubrique:		(e)	(e)	(e)	(e)	(e)
R. STATISTIQUES, ÉTUDES & INFORMATION						
R1. Service d'information sur le marché (MIS)		210 000	250 000	67 500	182 500	250 000
R2. Discussion sur le marché		35 000	50 000	36 000	14 000	50 000
R3. Études de marché pertinentes		0	0	0	0	0
R4. Travaux statistiques		20 000	20 000	0	20 000	20 000
Total rubrique:		265 000	320 000	103 500	216 500	320 000
S. RAPPORT ANNUEL & REVUE BIENNALE						
S1. Rapport annuel		30 000	30 000	26 400	3 600	30 000
S2. Revue biennale		60 000	60 000	7 200	52 800	60 000
S3. Promotion d'échanges de vues		0	0	0	0	0
Total rubrique:		90 000	90 000	33 600	56 400	90 000
TOTAL GÉNÉRAL:		900 000	1 000 000	293 885	706 115	1 000 000
TOTAL GÉNÉRAL BUDGET ADMINISTRATIF:		7 104 295	7 104 228			7 104 278

(e) Le nouveau Plan d'action de l'OIBT et autres lignes directrices et manuels sont généralement produits à des intervalles de quelques années. Afin d'éviter toute augmentation inopinée du budget de certains exercices nécessitant des dépenses au titre de cette ligne budgétaire, des sources de financement autres, pouvant notamment provenir de contributions volontaires ou de la Réserve de fonds de roulement, sont mobilisées au moment où le Conseil prend la décision de les produire.

Récapitulatif des recettes et dépenses estimatives de l'exercice 2024
(en dollars des États-Unis)

A. DÉPENSES ADMINISTRATIVES DE BASE

1	Dépenses estimatives de l'exercice 2024 (voir pages 3-4)	\$6 104 228,00
2	<u>Plus abattements membres pour versement à échéance contributions en 2022-2023 (50%) */</u>	\$139 714,00
3	<u>Moins</u> (mobilisation partielle) d'intérêts bancaires constitués en 2023	\$0,00
	Quotes-parts de contribution des membres proposées pour 2024	\$6 243 942,00
	(a) Membres producteurs (50%)	\$3 121 971,00
	(b) Membres consommateurs (50%)	\$3 121 971,00

B. DÉPENSES OPÉRATIONNELLES ESSENTIELLES

1	Dépenses estimatives de l'exercice 2024 (voir page 5)	\$1 000 000,00
2	<u>Plus abattements membres pour versement à échéance des contributions en 2022-2023 (50%) */</u>	\$25 000,00
3	<u>Moins</u> (mobilisation partielle) d'intérêts bancaires constitués en 2023	\$0,00
	Quotes-parts de contribution des membres proposées pour 2024	\$1 025 000,00
	(a) Membres producteurs (20%)	\$205 000,00
	(b) Membres consommateurs (80%)	\$820 000,00

C. TOTAL QUOTE-PARTS DE CONTRIBUTION NETTES PROPOSÉES AU BUDGET ADMINISTRATIF POUR 2024
(voir pages 14-15)

1	Quotes-parts de contribution des membres proposées pour 2024	\$7 268 942,00
	(a) Membres producteurs	\$3 326 971,00
	(b) Membres consommateurs	\$3 941 971,00
2	Quotes-parts de contribution nettes des membres proposées pour 2024	\$7 104 228,00
	(a) Membres producteurs	\$3 280 222,00
	(b) Membres consommateurs	\$3 824 006,00

*/ Conformément aux dispositions du paragraphe 8 de l'article 19 de l'Accord, tout membre ayant versé l'intégralité de sa contribution dans les quatre mois qui suivent la date à laquelle elle est exigible, bénéficie d'un rabais sur sa contribution selon un taux que le Conseil fixe de temps à autre. Ces rabais prennent la forme d'abattements sur les quotes-parts de contribution des membres relatives à l'exercice biennal faisant suite à celui dans lequel le rabais a été obtenu, et la somme totale de ces rabais fait partie des dépenses estimatives visées à l'alinéa a) de l'article 2 relatif au budget du Compte administratif pour ledit exercice biennal suivant.

(Règlement financier et Règlement relatif aux projets de l'Organisation internationale des bois tropicaux, chapitre III, article 4, paragraphe 4)

Récapitulatif des recettes et dépenses estimatives de l'exercice 2025
(en dollars des États-Unis)

A. DÉPENSES ADMINISTRATIVES DE BASE

1	Dépenses estimatives de l'exercice 2025 (voir pages 3-4)	\$6 104 278,00
2	<u>Plus Abattements membres pour versement à échéance des contributions en 2022-2023 (50%) */</u>	\$139 715,00
3	<u>Moins</u> (mobilisation partielle) des intérêts bancaires constitués en 2023	\$1,00
	Quotes-parts de contribution des membres proposées pour 2025	\$6 243 994,00
	(a) Membres producteurs (50%)	\$3 121 997,00
	(b) Membres consommateurs (50%)	\$3 121 997,00

B. DÉPENSES OPÉRATIONNELLES ESSENTIELLES

1	Dépenses estimatives de l'exercice 2025 (voir page 5)	\$1 000 000,00
2	<u>Plus Abattements membres pour versement à échéance des contributions en 2022-2023 (50%) */</u>	\$25 000,00
3	<u>Moins</u> (mobilisation partielle) des intérêts bancaires constitués en 2023	\$0,00
	Quotes-parts de contribution des membres proposées pour 2025	\$1 025 000,00
	(a) Membres producteurs (20%)	\$205 000,00
	(b) Membres consommateurs (80%)	\$820 000,00

C. TOTAL QUOTE-PARTS DE CONTRIBUTION NETTES PROPOSÉES AU BUDGET ADMINISTRATIF POUR 2025
(voir pages 16-17)

1	Quotes-parts de contribution des membres proposées pour 2025	\$7 268 994,00
	(a) Membres producteurs	\$3 326 997,00
	(b) Membres consommateurs	\$3 941 997,00
2	Quotes-parts de contribution nettes des membres proposées pour 2025	\$7 104 279,00
	(a) Membres producteurs	\$3 280 248,00
	(b) Membres consommateurs	\$3 824 031,00

*/ Conformément aux dispositions du paragraphe 8 de l'article 19 de l'Accord, tout membre ayant versé l'intégralité de sa contribution dans les quatre mois qui suivent la date à laquelle elle est exigible, bénéficie d'un rabais sur sa contribution selon un taux que le Conseil fixe de temps à autre. Ces rabais prennent la forme d'abattements sur les quotes-parts de contribution des membres relatives à l'exercice biennal faisant suite à celui dans lequel le rabais a été obtenu, et la somme totale de ces rabais fait partie des dépenses estimatives visées à l'alinéa a) de l'article 2 relatif au budget du Compte administratif pour ledit exercice biennal suivant.

(Règlement financier et Règlement relatif aux projets de l'Organisation internationale des bois tropicaux, chapitre III, article 4, paragraphe 4)

NOTES EXPLICATIVES

Le présent budget administratif proposé pour l'exercice biennal 2024-2025 a été préparé sur la base du taux de change officiel des Nations Unies en vigueur au mois de juillet 2023, à savoir 138,89 yens pour 1,00 dollar des États-Unis (\$EU). En application de la décision du Conseil adoptée en sa quarante-quatrième session, le budget administratif proposé utilise le taux de change officiel qui est en vigueur au cours du mois durant lequel il a été préparé (en juillet 2023) et n'est pas révisé au moment où le Comité examine le budget (en novembre 2023).

Le taux de change de 138,89 yens pour 1,00 \$EU qui a été utilisé pour calculer le présent budget administratif proposé pour l'exercice biennal est de 25,45 pour cent inférieur au cours de 110,71 yens pour 1,00 \$EU qui avait été appliqué pour le calcul du budget de 2023 que le Conseil avait approuvé en décembre 2021. Les augmentations ou diminutions autres apparaissant dans le présent budget qui est proposé sont détaillées dans les notes qui suivent.

DÉPENSES ADMINISTRATIVES DE BASE

A. Traitements et prestations

Les calculs du budget administratif de l'exercice biennal 2024-2025 sont basés, à l'instar des années précédentes, sur les barèmes et taux en vigueur aux Nations Unies, et réalisés conformément aux articles 2.2 et 2.3 des Statut et Règlement du personnel de l'OIBT. Des informations et le détail des barèmes de salaire et taux en vigueur aux Nations Unies, etc., sont disponibles sur le site web de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) – <https://icsc.un.org/>.

En annexe 1 figurent les effectifs du Secrétariat indiquant la ventilation de l'ensemble des postes établie pour 2024-2025. Ainsi que le montre le document, l'effectif du personnel qu'il est proposé de financer à partir du budget s'élève à vingt-cinq employés.

Dans les effectifs sont inclus deux postes pourvus ces dernières années par la Ville de Yokohama, en accord avec le document du Conseil ITTC(III)/9 (un (1) assistant aux opérations et un (1) chauffeur). Les postes correspondant à deux «Responsables du Programme» et à celui de «Secrétaire/Assistant financier» est inclus dans les postes financés à partir du Fonds d'appui au programme pour cet exercice biennal, en ayant à l'esprit qu'il faudra prévoir leur succession au cours de cet exercice et par la suite. Les coûts de ces cinq postes ne sont pas inclus dans les dépenses du budget administratif proposé pour l'exercice biennal 2024-2025 présenté ce document.

A1. Traitements

La dernière révision du barème des traitements des Nations Unies date de 2023. Les traitements du personnel de la catégorie «Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur» sont payés en dollars des États-Unis tandis que ceux de la catégorie «Services généraux» le sont en yens du Japon. Cette ligne budgétaire devrait normalement augmenter afin de répercuter l'augmentation de traitement suivant les seuils fixés dans les barèmes des traitements en vigueur, sous réserve que leurs services donnent satisfaction, conformément à l'article 2.4 des Statut et Règlement du personnel de l'OIBT.

A2. Remboursement de l'impôt

Le remboursement de l'impôt a été calculé pour les membres du personnel qui sont des ressortissants japonais ou des résidents permanents au Japon uniquement, conformément à l'article 2.11 des Statut et Règlement du personnel de l'OIBT. Ce remboursement couvre l'impôt sur le revenu et les impôts locaux japonais des membres du personnel concernés. Le coût en est remboursé en intégralité par le Japon et, ne constituant pas une charge pour le budget administratif, il n'est pas imputé à celui-ci. Les montants estimatifs de 228 347 \$EU (31 715 115 JPY) pour 2024 et de 237 668 \$EU (33 009 709 JPY) pour 2025 sont moins élevés que le coût réel, en raison des ajustements qui ont été apportés pour inclure le déficit de remboursement par le Japon à l'Organisation par rapport aux dépenses réelles des années précédentes. Les montants estimatifs ont été calculés sur la base uniquement de l'effectif réel de membres du personnel actuellement en poste qui sont des ressortissants japonais ou des résidents permanents au Japon.

A3. Ajustement de poste

L'indemnité d'ajustement de poste est versée uniquement aux membres du personnel de la catégorie «Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur» conformément aux barèmes d'ajustement de poste en vigueur aux Nations Unies, en accord avec l'article 2.7 des Statut et Règlement du personnel de l'OIBT. Le

barème utilisé pour l'ajustement de poste est le même que celui employé pour le traitement de base (A1), en vertu duquel un (1) point d'ajustement de poste est égal à un pour cent du traitement de base. Comparée au montant alloué en 2023, cette ligne budgétaire indique pour 2024 une diminution de 292 623 \$EU, soit 29,6%, et pour 2025 une diminution de 278 703 \$EU, soit 28,19%. Cela s'explique principalement par le changement du point d'indice, 57,4 points, qui a été utilisé pour l'indemnité d'ajustement de poste du budget 2024-2025, contre celui de 80,4 points employé pour le budget de 2023.

A4. Allocation-logement

L'allocation-logement est calculée sur la base des montants des loyers qui sont payés localement (en yens japonais). Le montant alloué pour 2024 et 2025, à l'instar de celui de 2023, part de l'hypothèse qu'un (1) membre du personnel de la catégorie «Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur» pourrait être recruté en 2024 et en 2025 et qu'il serait éligible à une allocation-logement. Le montant budgété sous cette ligne budgétaire pour 2024 et 2025 est de 2 041 \$EU, ce qui représente une diminution de 14,57% par rapport au montant approuvé pour 2023.

A5. Indemnité de frais d'études

En 2024-2025, le nombre de personnes à la charge des membres du personnel ayant reçu une indemnité de frais d'études a diminué de manière substantielle comparé à 2023 en raison des changements intervenus au niveau des fonctionnaires et des personnes à la charge devenues inéligibles à l'indemnité.

A6. Indemnités pour charges de famille

Les indemnités pour charges de famille sont calculées en yens japonais pour les enfants des membres du personnel appartenant aux catégories «Services généraux» ou «Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur». Comparé aux indemnités de 2023, cette ligne budgétaire indique une diminution de 53 204 \$EU (27,31%) en 2024 et de 50 371 (25,85%) en 2025 en raison des fluctuations du taux de change et des changements au niveau de la situation du personnel.

A7. Congé dans les foyers

Une indemnité est prévue pour les voyages de congé dans les foyers des membres du personnel et leurs charges de famille qui y seront éligibles en 2024 et 2025. Les montants estimatifs sont de 36 847 \$EU en 2024 pour trois (3) membres du personnel de la catégorie «Administrateurs» et de 134 653 \$EU pour sept (7) membres du personnel de la catégorie «Administrateurs» en 2025. Le montant nécessaire d'une année à l'autre varie, car les membres du personnel qui y sont éligibles sont autorisés à bénéficier de cette indemnité une fois tous les deux ans, ce qui se traduit par un nombre de membres du personnel éligibles qui diverge chaque année.

A8. Prime de connaissances linguistiques

Conformément aux instructions du Comité des finances et de l'administration, aucune somme n'est provisionnée pour la prime de connaissances linguistiques jusqu'à ce qu'il y ait lieu de le faire ultérieurement.

A9. Heures supplémentaires

La rémunération des heures supplémentaires s'applique uniquement aux membres du personnel de la catégorie «Services généraux» et en accord avec leur niveau de traitement (en yens japonais). Les changements de grade et d'échelon des membres du personnel ont des répercussions sur la rémunération des heures supplémentaires. Comparé à 2023, cette ligne budgétaire indique une diminution de 6,34% en 2024 et de 8,46% en 2025.

A10. Prime de mobilité et de sujétion

Cette prime est versée uniquement au cours des cinq premières années aux membres du personnel de la catégorie «Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur» en dollars des États-Unis et n'est donc pas affectée par les fluctuations du taux de change. Des montants ont été alloués pour 2024 et 2025 en raison du recrutement d'un (1) membre du personnel de catégorie «Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur» qui est prévu.

A11. Indemnités de cessation de service

Cette ligne budgétaire couvre les sommes versées aux membres du personnel qui cessent leur service (indemnités de rapatriement, congés annuels accumulés qui n'ont pas été pris, etc.). Il est difficile de prévoir le montant de ces indemnités et de les provisionner pour prendre en compte tout changement dû à la cessation de service. Habituellement, le montant qui est alloué correspond à la cessation de service d'un (1) membre du personnel. Pour 2024, des indemnités sont prévues pour le départ à la retraite de deux (2) membres supplémentaires de la catégorie «Administrateurs» et d'un (1) membre supplémentaire de la catégorie «Administrateurs», sur la base du statut des effectifs en poste actuellement.

A12. Frais de déménagement

A13. Voyages de rapatriement/recrutement

Ces lignes budgétaires couvrent les frais de déménagement des biens ménagers et effets personnels pour cause de rapatriement des membres du personnel qui y sont éligibles ainsi que leur voyage de rapatriement. Concernant les membres du personnel qui sont recrutés en vue de remplacer des postes existants au sein du Secrétariat et pour lesquels le Japon ne couvre pas le déménagement, il existe également une indemnité de frais de déménagement et de voyage de recrutement. Comme indiqué dans le paragraphe A11. ci-dessus, en sus des provisions qui ont été constituées pour le recrutement d'un (1) membre du personnel de la catégorie «Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur» pour chacune des deux années de l'exercice biennal, des montants ont été alloués pour le départ à la retraite de deux (2) membres additionnels du personnel de la catégorie «Administrateurs» en 2024 et d'un (1) membre additionnel de la catégorie «Administrateurs» en 2025.

B. Frais d'installation

B1. Prime d'affectation

B2. Indemnité forfaitaire

La prime d'affectation correspond au versement, à chaque membre du personnel nouvellement recruté, d'un montant correspondant à trente (30) jours de per diem, auxquels s'ajoutent quinze (15) jours de per diem chacun pour le conjoint et les enfants à charge qui l'accompagnent, ainsi que le paiement d'une indemnité forfaitaire équivalant à un (1) mois de traitement, dans le cas où le membre du personnel opterait pour des indemnités de déménagement réduites. Des provisions ont été constituées pour le paiement d'une prime d'affectation en 2022-2023 correspondant au recrutement de trois (3) membres du personnel de la catégorie «Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur» pour chacune de ces deux années.

C. Voyages autorisés

Le programme d'activités de l'Organisation poursuit son expansion dans des domaines liés aux faits nouveaux intervenus en matière de foresterie internationale. En effet, il est en permanence nécessaire de consulter et de rencontrer fréquemment les membres de l'Organisation, le Partenariat de collaboration sur les forêts (et organismes afférents) de même que des organisations non gouvernementales (ONG), des organes du commerce de bois, et autres organismes des Nations Unies, ce qui implique des déplacements à cette fin de la part de la Directrice exécutive et de membres du personnel du Secrétariat. Ces déplacements sont nécessaires pour renforcer la coopération et obtenir des retours d'information tant sur les préoccupations des membres que sur des développements autres d'échelle mondiale qui ont des répercussions sur le programme de travaux et la situation de l'Organisation. Comme par le passé, les programmes de déplacements proposés permettront également à l'OIBT de participer à diverses conférences, séminaires et rencontres internationales sur des sujets du ressort des activités de l'Organisation et d'effectuer d'autres déplacements liés à la diffusion des résultats des travaux de l'Organisation. Les montants alloués pour 2024 et 2025 ont été augmentés afin de prendre en compte la nécessité de renforcer la visibilité de l'OIBT et son impact lors de rencontres et événements internationaux, et aussi pour répercuter la hausse des billets d'avion, compte tenu de notre expérience en 2022-2023.

D. Sécurité sociale

D1. Fonds de prévoyance

Par rapport au montant alloué en 2023, une diminution de 2,60% en 2024 et de 0,65% en 2025 est proposée dans la ligne budgétaire D1 (Fonds de prévoyance). En application de l'article 5.1 du Règlement du

personnel de l'OIBT, une provision a été constituée pour la création et le fonctionnement d'un Fonds de prévoyance auquel l'Organisation et les membres du personnel cotiseraient conjointement, l'un et l'autre sur la base des taux de pourcentage fixés par le Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (UNJSPF). En conséquence, des montants ont été alloués pour la part de cotisation de l'Organisation au Fonds de prévoyance ainsi que pour tous les coûts de fonctionnement afférents à la gestion de celui-ci, y compris les frais de transaction.

D2. Assurance accident/santé

Par rapport au montant alloué en 2023, une augmentation de 1 333 \$EU en 2024 et de 4 312 \$EU en 2025 est budgétée à la ligne budgétaire D2. (Assurance accident/santé), sur la base des dernières estimations relatives aux effectifs approuvés en vigueur. En application de la disposition 504 du Règlement du personnel de l'OIBT, il incombe à l'Organisation de fournir aux membres de son personnel un régime d'assurance en vue d'indemniser ceux-ci en cas de décès, de blessure ou de maladie intervenant dans l'exercice de leurs obligations officielles, dont la prime est payée par l'Organisation, ainsi qu'un régime d'assurance santé, qui est subventionné par l'Organisation.

D3. Régime national japonais

Par rapport à 2023, une augmentation de 1 578 \$EU (0,98%) en 2024 et de 4 831 (3,00%) en 2025 est budgétée afin de couvrir la sécurité sociale et le régime de retraite des membres du personnel japonais dans le cadre du régime national japonais. Le total des dépenses imputées à cette ligne budgétaire est versé en yens japonais et est affecté par les fluctuations du taux de change. Les montants ont été alloués en fonction de l'effectif réel du personnel.

E. Activités spéciales

La ligne budgétaire E1. (Consultants) désigne les travaux d'expertise-conseil qui sont contractés pour suppléer aux missions du Secrétariat, et la ligne budgétaire E2. (Ateliers et réunions) correspond aux activités impliquant la participation de l'OIBT à des réunions présentant un intérêt pour l'Organisation, ou leur co-organisation. Des montants supplémentaires ont été alloués pour 2024 et 2025 aux fins d'élargir les travaux menés par le Secrétariat, ainsi qu'il est envisagé au point C. ci-dessus et dans le cadre des activités actuelles.

Un montant a été alloué à la ligne budgétaire «E3. Autres activités» pour engager les services d'un conseiller juridique.

F. Traitement de données

F1. Logiciels et entretien technique

Cette ligne budgétaire couvre les dépenses relatives au coût des contrats annuels de service passés avec des prestataires correspondant à la maintenance du réseau d'ordinateurs, aux licences multi-usagers de logiciels et à la mise à jour des logiciels installés du Secrétariat.

F2. Réseaux, matériels et fournitures

Les fonds de cette ligne budgétaire servent à couvrir les frais d'hébergement et de maintenance du réseau haut débit, des systèmes de contrôle interne, du site web de l'OIBT et autres infrastructures de technologies de l'information. Par ailleurs, le remplacement de matériels et fournitures informatiques obsolètes (serveurs, stockage de données, cartouches d'impression, écrans, etc.) est couvert par cette ligne budgétaire.

F3. Formations et développement du personnel

Cette ligne budgétaire couvre les activités de formation et de développement du personnel. La nécessité demeurera pour le personnel des deux catégories «Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur» et «Services généraux» de suivre des sessions de formation et de développement du personnel afin de se former aux nouveaux développements et connaissances qui apparaissent dans les domaines pertinents.

G. Autres coûts

G1. Communications

Cette ligne budgétaire comprend les frais de téléphone, de télécopie, d'affranchissement et les services de livraison par coursier selon que de besoin. Le montant alloué a diminué de 7 830 \$EU (21,98%) en raison des fluctuations du taux de change.

G2. Publications

Comme les années précédentes, l'Organisation produit du matériel publicitaire ainsi d'autres publications en fonction des instructions du Conseil pour lesquels aucune somme n'est budgétée à partir du Compte spécial. Par rapport à l'année précédente, le montant alloué à cette ligne budgétaire a diminué de 16,84% en raison des fluctuations du taux de change.

G3. Transport

Par rapport aux années précédentes, le montant alloué à cette ligne budgétaire a diminué de 14 438 \$EU (21,05%) en raison de l'écart des taux de change. Il couvre principalement les coûts de carburant et d'entretien des deux véhicules de fonction ainsi que les déplacements locaux du personnel, principalement effectués par les moyens de transport public, à des fins officielles (par ex., participation à des réunions pertinentes au Japon, etc.) ou en lien avec les séminaires du personnel.

G4. Bibliothèque

Le montant alloué aux bibliothèques a diminué de 1,352 \$EU (10,59%) en raison des fluctuations du taux de change.

G5. Fournitures

Le montant alloué à cette ligne budgétaire a diminué de 6 303 \$EU (20,51%) en raison de la fluctuation du taux de change. Le montant alloué couvre les frais des fournitures utilisées dans les opérations quotidiennes du Secrétariat tels que papiers à lettres à en-tête et autres types de papiers, et le remplacement de mobilier et d'équipement.

G6. Hospitalité

Par rapport à l'année précédente, cette ligne budgétaire indique une augmentation de 35 427 \$EU afin d'accroître les réceptions et événements de représentation destinés à renforcer les relations de travail, notamment la courtoisie réciproque manifestée par des partenaires collaborant avec l'OIBT.

G7. Frais bancaires

Par rapport à l'année précédente, cette ligne budgétaire indique une diminution de 3 005 \$EU (12,63%) qui reflète la fluctuation du taux de change. Ce montant couvre les frais bancaires prélevés par la banque sur les transactions du Compte administratif ainsi que les contributions reçues de la part des membres.

G8. Audit

Les vérificateurs aux comptes seront sélectionnés par le Conseil auprès de firmes habilitées à exécuter des vérifications des comptes au Japon, lesquelles facturent habituellement leurs prestations à l'Organisation en yens japonais. En dehors de l'audit annuel externe, l'OIBT procède, conformément au Règlement financier, à des audits internes et des services d'audit additionnels selon la nécessité. Par rapport à l'année précédente, cette ligne budgétaire indique une augmentation de 10 321 \$EU (7,45%) afin de répercuter es augmentations approuvées des émoluments de vérification des comptes et de mener des missions d'audit sur le terrain, le cas échéant.

G9. Divers

Des dépenses d'un ordre de grandeur similaire sont escomptées dans cette ligne budgétaire en 2024 et 2025. Il est donc proposé qu'y soit alloué un montant destiné à couvrir des dépenses qui ne pourraient pas être imputées de manière idoine à d'autres lignes budgétaires, telles que coûts de participation à des réunions ou des dépenses imprévues qui sont approuvées à la discrétion de la Directrice exécutive.

H. Réunions du Conseil

Le montant alloué à la ligne budgétaire H1. (Coûts non pris en charge par le pays hôte) a pour objet de couvrir les coûts des réunions du Conseil qui ne sont pas remboursés par le Japon (ligne budgétaire «I.2») ou ceux qui ne sont pas remboursables par le pays hôte lorsque la session se tient hors du Japon. Un montant de 25 479 \$EU (une augmentation de 17 022 \$EU) a été alloué à cette ligne budgétaire dans le budget proposé pour 2024 et 2025. Cette augmentation se justifie par la nécessité de disposer de fonds suffisants pour couvrir les coûts supplémentaires et nécessaires susceptibles d'être encourus mais qui ne sont pas couverts par le pays hôte.

Le Conseil, par sa Décision 7(XLVI), a décidé que «les coûts de l'organisation d'une session hors le siège, (devant être) pris en charge par le budget administratif, quelle que soit la période biennale, seront étalés à part égale, dans les budgets des deux années de ladite période, et que leur total sera plafonné à 400 000 \$EU». Le montant de 200 000 \$EU proposé pour la ligne budgétaire H.2 (Session du Conseil hors du Japon), devant être alloué pour 2024, sera ajouté au même montant alloué à partir de 2025 afin de couvrir les dépenses liées à la tenue de la session du Conseil hors du Japon en 2025.

I. Frais pris en charge par le Japon

Certains coûts tels que les espaces de bureaux, les utilités et la majeure partie de l'équipement (rubrique budgétaire I1.) ont été fournis à titre gracieux par le Gouvernement japonais par l'intermédiaire de la Ville de Yokohama. Le Japon a également détaché deux (2) employés auxiliaires (rubrique budgétaire I.5). En outre, dans le cadre de l'offre du pays hôte, le Japon prend en charge les coûts des réunions du Conseil (rubrique budgétaire I.2) qui se tiennent au siège de l'OIBT à Yokohama. Cependant, à compter de la dix-septième session du CIBT et suivantes, le Japon a décidé de limiter les coûts de traduction des documents à 85 000 \$EU par session. Les dépenses au-delà de ce montant seront imputées au Compte spécial pour lequel une provision a été constituée en application de la décision 4(XV). En outre, le Japon a décidé que, à partir de 2007, il cesserait d'assumer une partie des coûts des réunions du Conseil qui se tiennent hors du Japon (décision 4[XLII]).

J. Imprévus/Réserve spéciale

Le Conseil, en sa trente et unième session (Yokohama, novembre 2001), a approuvé la préconisation formulée lors de la dixième session du Comité des finances et de l'administration (CFA) que soit augmenté le «Fonds de la réserve spéciale», dont le montant était de 600 000,00 \$EU, pour le porter à 1,500 000,00 \$EU en transférant un montant de 900 000,00 \$EU de la Réserve de fonds de roulement du Compte administratif en faveur du Fonds de réserve. En outre, le Conseil, à sa cinquante-deuxième session (Yokohama, novembre 2016), dans le cadre d'une préconisation du CFA, a augmenté le «Fonds de la réserve spéciale» de 1,500 000,00 \$EU à 1,850 000,00 \$EU en y transférant un montant de 350 000 \$EU prélevé sur la Réserve de fonds de roulement. Par la suite, le Conseil, en sa cinquante-troisième session (Yokohama, décembre 2017), dans le cadre d'une préconisation du CFA, a procédé à une nouvelle augmentation du «Fonds de la réserve spéciale» de 1,850 000,00 \$EU à 2,500 000 \$EU en y transférant un montant de 650 000 \$EU prélevé sur la Réserve de fonds de roulement. Ce «Fonds de la réserve spéciale» (de **2,500 000,00 \$EU**) sera mobilisé uniquement ainsi que le déterminera le Conseil.

Toute insuffisance budgétaire inattendue, le cas échéant, devrait être financée à partir de la Réserve de fonds de roulement (du Compte administratif), à l'instar des années précédentes. Il convient de noter que, si le cours du yen face au dollar des États-Unis se renchérit de plus de 3% par rapport à son niveau actuel, ou bien que si un nombre moindre de membres versent leur quote-part de contribution que ces dernières années, des déficits sont à prévoir dans la capacité du budget administratif approuvé à couvrir la totalité des coûts, qui devront être résolus par le Conseil. Il est anticipé que ce problème sera amené à se reproduire lors des budget administratifs ultérieurs.

K. Montant alloué à partir de la Réserve de fonds de roulement

Dans des cas exceptionnels, le Conseil a autorisé que la Réserve de fonds de roulement soit mobilisée aux fins d'absorber les augmentations substantielles du budget qui ne sont pas de nature récurrente, lesquelles auraient un effet sur le montant total du budget. Il est proposé qu'un montant de 72 493 \$EU soit affecté pour le budget 2024 à partir de la Réserve de fonds de roulement aux fins d'absorber les augmentations prévues sous A11. Indemnités de cessation de service, A12. Frais de déménagement et A13. Voyages de rapatriement, ce afin de prendre en compte le départ à la retraite de deux (2) membres du personnel de la catégorie cadre supérieur au cours de cette année-là.

DÉPENSES OPÉRATIONNELLES ESSENTIELLES

O. Communication et sensibilisation

O.1 Publications

La publication essentielle du Secrétariat est la revue *Actualités des Forêts Tropicales (TFU)* qui paraît quatre fois par an et est largement diffusée auprès des pays membres et du grand public (en trois langues qui sont diffusés à 15 000 abonnés, pour la plupart dans des pays en développement). Cette ligne budgétaire couvre également la production de publications de l'Organisation au titre de ses séries Technique (TS) et Politique forestière (PS), ainsi que la production d'affiches, de dépliants et autre matériel de relations publiques.

O.2 Activités de sensibilisation

Cette ligne budgétaire couvre les coûts liés à la présence de l'OIBT aux conférences pertinentes, y compris la mise en place de stands et la production d'outils promotionnels connexes destinés à faire connaître les publications et autres de l'OIBT ainsi que la tenue de manifestations collatérales à forte attractivité permettant de présenter des aspects des travaux de l'Organisation.

O.3 Site web de l'OIBT

Le nouveau site web de l'OIBT nécessitera un montant similaire de 85 000 \$EU pour la maintenance et le développement périodiques de nouvelles sections. Le site web de l'OIBT est conçu pour tirer au maximum parti des outils actuellement disponibles en vue de partager les connaissances et de diffuser l'information aux usagers dans toutes les langues officielles de l'Organisation.

P. Réunions d'experts par le Conseil

Des montants ont été alloués afin d'organiser, si nécessaire, un maximum de deux (2) réunions par an du Panel d'experts chargé de l'évaluation des propositions de projets.

Q. Travaux de politique de l'Organisation (article 24)

Q.1 Nouveau Plan d'action stratégique de l'OIBT

Le nouveau Plan d'action de l'OIBT est généralement préparé tous les cinq ans, avant la fin de sa durée. Afin d'éviter de soudaines augmentations budgétaires certaines années qui nécessiteraient des dépenses au titre de cette ligne budgétaire, le Secrétariat proposera que l'on ait recours à des sources de financement autres, dont des contributions volontaires, ou à la Réserve de fonds de roulement au moment où le Conseil prendra la décision que soit élaboré un nouveau Plan d'action pour l'OIBT. En conséquence, l'élaboration d'un nouveau Plan d'action stratégique est financé dans le cadre du Programme de travail biennal (PTB) au titre de l'activité 11. Les autres activités relevant de la politique sont également conduites dans le cadre du Groupe 2 du PTB «Travaux normatifs sur les lignes directrices ou autres travaux stratégiques».

Q.2 Lignes directrices, manuels, études, etc.

La production de lignes directrices, manuels et études n'est pas envisagée à ce moment et le Conseil en sera avisé en fonction de la nécessité.

R. Statistiques, études et information

R.1 Service d'information sur le marché (MIS)

Dans le cadre de cette activité se poursuivra la publication du rapport bimensuel du Service d'information sur le marché (MIS) de l'OIBT, qui a été auparavant mise en œuvre par le Secrétariat au titre de la prorogation du projet PD 16/03 Rev.4 (M). Par conséquent, un montant estimatif de 250 000 \$EU est sollicité pour couvrir les coûts de publication du rapport bimensuel du Service d'information sur le marché qui inclut: a) un montant de 240,000 \$EU destiné à couvrir les émoluments des services d'expertise-conseil d'un consultant principal et de 11 correspondants; et b) un montant de 10 000 \$EU pour couvrir les coûts d'abonnement aux rapports pertinents sur le marché et autres coûts divers liés à la publication du rapport du MIS.

R.2 Discussion sur le marché

Cette activité consiste pour le Secrétariat à collaborer avec le Groupe consultatif sur le commerce (TAG) en vue d'organiser et de tenir durant les sessions du Conseil en 2024 et 2025 la Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché, qui porte sur le commerce international des bois tropicaux et qui sera mise en œuvre par le Secrétariat au titre de la prorogation de l'avant-projet PPD 14/00 (M) «Renforcement de la Discussion annuelle sur le marché». Un montant estimatif de 50 000 \$EU est jugé nécessaire pour tenir la Discussion sur le marché en 2024 et 2025. Les fonds sont fournis pour couvrir les coûts de déplacement, le per diem et les émoluments d'au moins cinq (5) conférenciers/présentateurs ainsi que quelques autres coûts divers mineurs.

R.3 Études de marché pertinentes

Les montants alloués à cette ligne budgétaire ont été transférés à la rubrique budgétaire «S2. Revue biennale» afin de rationaliser les coûts liés aux études de marché de la revue biennale.

R.4 Travaux statistiques

Un montant estimatif de 20 000 \$EU a été alloué pour 2024 et 2025 afin de couvrir le coût d'actualisation et d'amélioration des statistiques de l'OIBT en application de l'article 27 de l'AIBT de 2006.

S. Rapport annuel et Revue biennale

S.1 Rapport annuel

Il n'y a pas de changement dans le montant alloué de 30 000 \$EU qui est requis pour couvrir les coûts de publication du Rapport annuel 2023 de l'OIBT (qui sera publié en 2024) et du Rapport annuel 2024 de l'OIBT (qui sera publié en 2025) dans les trois langues de travail de l'Organisation (anglais, espagnol et français).

S.2 Revue biennale

Le montant de 60 000 \$EU qui est alloué pour 2024 est estimé nécessaire pour examiner les éléments bruts de la Revue biennale. Le montant de 60 000 \$EU serait nécessaire pour 2025, année durant laquelle sera publiée la Revue biennale.

S3 Promotion d'échanges de vues

Aucune affectation n'est envisagée à ce moment précis.

Annexe I

EFFECTIFS – 2024 & 2025

A. Personnel financé au moyen des quotes-parts de contribution au Budget administratif

<u>(i) Directeur exécutif et administrateurs</u>		<u>Grade</u>	<u>2024</u>	<u>2025</u>
1	Directrice exécutive.....	ASG	X	X
2	Directeur (Commerce et industrie).....	D-1	X	X
3	Directeur (Opérations).....	D-1	X	X
4	Directeur (Gestion forestière) <u>1/</u>	D-1	X	X
5	Chef des projets (Commerce et industrie)	P-5	X	X
6	Analyste systèmes et marchés.....	P-5	X	X
7	Chef des projets (Gestion forestière) - 1.....	P-4	X	X
8	Chef des projets (Gestion forestière) - 2.....	P-4	X	X
9	Chef des projets (Gestion forestière) - 3 <u>1/</u>	P-3/4	X	X
10	Gestionnaire financier/du Programme.....	P-4/5	X	X
11	Responsable de la sensibilisation et communication.....	P-4	X	X
12	Responsable administratif..... <u>1/</u>	P-3/4	X	X

<u>(ii) Services généraux</u>				
13	Secrétaire/Assistant du Programme.....	GS-7	X	X
14	Assistant du Programme (Commerce et industrie)	GS-7	X	X
15	Premier Assistant financier et administratif.....	GS-7	X	X
16	Assistant statisticien (Commerce et industrie).....	GS-7	X	X
17	Secrétaire (Gestion forestière)	GS-6	X	X
18	Secrétaire (Gestion forestière)	GS-6	X	X
19	Secrétaire/Assistant du Programme.....	GS-6	X	X
20	Assistant - technologies de l'information.....	GS-6	X	X
21	Assistant financier et administratif - 1.....	GS-6	X	X
22	Assistant au Programme de bourses.....	GS-6	X	X
23	Assistant à la communication.....	GS-5	X	X
24	Assistant financier et administratif - 2.....	GS-5	X	X
25	Assistant (Bureau de la Directrice exécutive)	GS-5	X	X
SOUS-TOTAL:			25	25

B. Personnel financé par d'autres comptes

<u>Personnel d'appui au Programme</u>				
26	Responsable du Programme..... <u>2/</u>	P-4	X	X
27	Responsable du Programme..... <u>2/</u>	P-4	X	X
28	Secrétaire/Assistant financier.....	GS-4	X	X
<u>Personnel détaché par la Ville de Yokohama</u>				
29	Assistant aux opérations.....	-	X	X
30	Chauffeur.....	-	X	X
SOUS-TOTAL:			5	5
TOTAL:			30	30

1/ Poste actuellement vacant
2/ Nouveau poste proposé

Annexe II
QUOTES-PARTS DE CONTRIBUTION DES MEMBRES POUR 2024

[Quotes-parts de contribution: (A) Dépenses administratives de base = 6243943 \$EU; (b) Dépenses opérationnelles essentielles = 1025000 \$EU

(en dollars des États-Unis)

MEMBRES PRODUCTEURS	Nombre de voix	Quote-part de contribution						Total abattement	TOTAL CONTRIBUTION NETTE
		Dépenses administratives de base	Abattement	Contribution nette	Dépenses opér. Essentielles	Abattement	Contribution nette		
Afrique									
Angola	21	65,561	1,793	63,768	4,305	114	4,191	(1,907)	67,959
Bénin	20	62,439		62,439	4,100		4,100	0	66,539
Cameroun	21	65,561		65,561	4,305		4,305	0	69,866
République centrafricaine ..	21	65,561		65,561	4,305		4,305	0	69,866
Congo	21	65,561		65,561	4,305		4,305	0	69,866
Côte d'Ivoire	20	62,439		62,439	4,100		4,100	0	66,539
République dém. du Congo	21	65,561		65,561	4,305		4,305	0	69,866
Gabon	21	65,561		65,561	4,305		4,305	0	69,866
Ghana	21	65,561		65,561	4,305		4,305	0	69,866
Libéria	20	62,439		62,439	4,100		4,100	0	66,539
Madagascar	20	62,439		62,439	4,100		4,100	0	66,539
Mali	20	62,439		62,439	4,100		4,100	0	66,539
Mozambique	21	65,561		65,561	4,305		4,305	0	69,866
Togo	20	62,439	1,801	60,638	4,100	106	3,994	(1,907)	64,632
Asie-Pacifique									
Cambodge	22	68,683		68,683	4,510		4,510	0	73,193
Fidji	14	43,708		43,708	2,870		2,870	0	46,578
Inde	28	87,415		87,415	5,740		5,740	0	93,155
Indonésie	95	296,588	15,966	280,622	19,475	935	18,540	(16,901)	299,162
Malaisie	61	190,441	11,841	178,600	12,505	694	11,811	(12,535)	190,411
Myanmar	25	78,049		78,049	5,125		5,125	0	83,174
Papouasie-Nouvelle-Guinée	42	131,123		131,123	8,610		8,610	0	139,733
Philippines	15	46,830	2,518	44,312	3,075	147	2,928	(2,665)	47,240
Thaïlande	47	146,733		146,733	9,635		9,635	0	156,368
Viet Nam	24	74,927	1,372	73,555	4,920	81	4,839	(1,453)	78,394
Amérique latine									
Brésil	134	418,345		418,345	27,470		27,470	0	445,815
Colombie	23	71,805	2,083	69,722	4,715	121	4,594	(2,204)	74,316
Costa Rica	12	37,464		37,464	2,460		2,460	0	39,924
Équateur	21	65,561		65,561	4,305		4,305	0	69,866
Guatemala	12	37,464		37,464	2,460		2,460	0	39,924
Guyana	15	46,830		46,830	3,075		3,075	0	49,905
Honduras	12	37,464		37,464	2,460		2,460	0	39,924
Mexique	24	74,927	1,949	72,978	4,920	115	4,805	(2,064)	77,783
Panama	13	40,586		40,586	2,665		2,665	0	43,251
Pérou	27	84,294	4,830	79,464	5,535	283	5,252	(5,113)	84,716
Suriname	16	49,952		49,952	3,280		3,280	0	53,232
Trinité-et-Tobago	10	31,220		31,220	2,050		2,050	0	33,270
Venezuela	20	62,440		62,440	4,100		4,100	0	66,540
Sous-total:	1,000	3,121,971	44,153	3,077,818	205,000	2,596	202,404	(46,749)	3,280,222

MEMBRES CONSOMMATEURS	Nombre de voix	Quote-part de contribution						Total abattement	TOTAL CONTRIBUTION NETTE
		Dépenses administratives de base	Abattement	Contribution nette	Dépenses opér. Essentielles	Abattement	Contribution nette		
Albanie	10	31,220		31,220	8,200		8,200	0	39,420
Australie	16	49,952	2,615	47,337	13,120	613	12,507	(3,228)	59,844
Chine	320	999,028		999,028	262,400		262,400	0	1,261,428
Union européenne */	331			976,812			258,156	(69,830)	1,234,968
Autriche	10	31,220	1,679	29,541	8,200	394	7,806	(2,073)	37,347
Belgique	15	46,830	2,518	44,312	12,300	590	11,710	(3,108)	56,022
Bulgarie	10	31,220	1,680	29,540	8,200	394	7,806	(2,074)	37,346
Croatie	10	31,220	1,680	29,540	8,200	394	7,806	(2,074)	37,346
Chypre	10	31,220	1,680	29,540	8,200	394	7,806	(2,074)	37,346
République tchèque	11	34,342	1,848	32,494	9,020	433	8,587	(2,281)	41,081
Danemark	11	34,342	1,847	32,495	9,020	433	8,587	(2,280)	41,082
Estonie	10	31,220	1,680	29,540	8,200	394	7,806	(2,074)	37,346
Finlande	10	31,220	1,680	29,540	8,200	394	7,806	(2,074)	37,346
France	24	74,927	4,199	70,728	19,680	984	18,696	(5,183)	89,424
Allemagne	19	59,317	3,190	56,127	15,580	748	14,832	(3,938)	70,959
Grèce	11	34,342	1,847	32,495	9,020	433	8,587	(2,280)	41,082
Hongrie	10	31,220	1,680	29,540	8,200	394	7,806	(2,074)	37,346
Irlande	13	40,586	2,183	38,403	10,660	512	10,148	(2,695)	48,551
Italie	19	59,317	3,186	56,131	15,580	747	14,833	(3,933)	70,964
Lettonie	10	31,220	1,680	29,540	8,200	394	7,806	(2,074)	37,346
Lituanie	10	31,220	1,679	29,541	8,200	394	7,806	(2,073)	37,347
Luxembourg	10	31,220	1,680	29,540	8,200	394	7,806	(2,074)	37,346
Malte	10	31,220	1,680	29,540	8,200	394	7,806	(2,074)	37,346
Pays-Bas	21	65,561	4,175	61,386	17,220	979	16,241	(5,154)	77,627
Pologne	11	34,342	1,847	32,495	9,020	433	8,587	(2,280)	41,082
Portugal	13	40,586	2,183	38,403	10,660	512	10,148	(2,695)	48,551
Roumanie	10	31,220	1,680	29,540	8,200	394	7,806	(2,074)	37,346
Slovaquie	10	31,220	1,680	29,540	8,200	394	7,806	(2,074)	37,346
Slovénie	10	31,220	1,680	29,540	8,200	394	7,806	(2,074)	37,346
Espagne	12	37,464	2,178	35,286	9,840	511	9,329	(2,689)	44,615
Suède	11	34,342	1,847	32,495	9,020	433	8,587	(2,280)	41,082
Japon	120	374,635	21,120	353,515	98,400	4,950	93,450	(26,070)	446,965
Nouvelle-Zélande	11	34,342	1,794	32,548	9,020	421	8,599	(2,215)	41,147
Norvège	10	31,220	857	30,363	8,200	202	7,998	(1,059)	38,361
République de Corée	64	199,805	10,811	188,994	52,480	2,533	49,947	(13,344)	238,941
Suisse	11	34,342	1,798	32,544	9,020	421	8,599	(2,219)	41,143
Royaume-Uni	28	87,415		87,415	22,960		22,960	0	110,375
États-Unis d'Amérique	79	246,634		246,634	64,780		64,780	0	311,414
Sous-total:	1,000	3,121,971	95,561	3,026,410	820,000	22,404	797,596	(117,965)	3,824,006
TOTAL GÉNÉRAL:	S. O.	6,243,942	139,714	6,104,228	1,025,000	25,000	1,000,000	(164,714)	7,104,228

*/ Le nombre total de voix et le montant de la quote-part de contribution de l'ensemble des membres de l'Union européenne figurent en caractères italiques gras.

QUOTES-PARTS DE CONTRIBUTION DES MEMBRES POUR 2025

[Quotes-parts de contribution: (A) Dépenses administratives de base = 6243995 \$EU; (b) Dépenses opérationnelles essentielles = 1025000 \$EU

(en dollars des États-Unis)

MEMBRES PRODUCTEURS	Nombre de voix	Quote-part de contribution						Abattement	TOTAL CONTRIBUTION NETTE
		Dépenses administratives de base	Abattement	Contribution nette	Dépenses opér. Essentielles	Abattement	Contribution nette		
Afrique									
Angola	21	65,562	1,792	63,770	4,305	115	4,190	(1,907)	67,960
Bénin	20	62,440		62,440	4,100		4,100	0	66,540
Cameroun	21	65,562		65,562	4,305		4,305	0	69,867
République centrafricaine ..	21	65,562		65,562	4,305		4,305	0	69,867
Congo	21	65,562		65,562	4,305		4,305	0	69,867
Côte d'Ivoire	20	62,440		62,440	4,100		4,100	0	66,540
Rép. dém. du Congo	21	65,562		65,562	4,305		4,305	0	69,867
Gabon	21	65,562		65,562	4,305		4,305	0	69,867
Ghana	21	65,562		65,562	4,305		4,305	0	69,867
Libéria	20	62,440		62,440	4,100		4,100	0	66,540
Madagascar	20	62,440		62,440	4,100		4,100	0	66,540
Mali	20	62,440		62,440	4,100		4,100	0	66,540
Mozambique	21	65,562		65,562	4,305		4,305	0	69,867
Togo	20	62,440	1,801	60,639	4,100	106	3,994	(1,907)	64,633
Asie-Pacifique									
Cambodge	22	68,684		68,684	4,510		4,510	0	73,194
Fidji	14	43,708		43,708	2,870		2,870	0	46,578
Inde	28	87,416		87,416	5,740		5,740	0	93,156
Indonésie	95	296,589	15,967	280,622	19,475	935	18,540	(16,902)	299,162
Malaisie	61	190,441	11,841	178,600	12,505	694	11,811	(12,535)	190,411
Myanmar	25	78,050		78,050	5,125		5,125	0	83,175
Papouasie-Nouvelle-Guiné ..	42	131,124		131,124	8,610		8,610	0	139,734
Philippines	15	46,830	2,517	44,313	3,075	148	2,927	(2,665)	47,240
Thaïlande	47	146,734		146,734	9,635		9,635	0	156,369
Viet Nam	24	74,928	1,372	73,556	4,920	81	4,839	(1,453)	78,395
Amérique latine									
Brésil	134	418,347		418,347	27,470		27,470	0	445,817
Colombie	23	71,806	2,082	69,724	4,715	121	4,594	(2,203)	74,318
Costa Rica	12	37,464		37,464	2,460		2,460	0	39,924
Équateur	21	65,562		65,562	4,305		4,305	0	69,867
Guatemala	12	37,464		37,464	2,460		2,460	0	39,924
Guyana	15	46,830		46,830	3,075		3,075	0	49,905
Honduras	12	37,464		37,464	2,460		2,460	0	39,924
Mexique	24	74,928	1,949	72,979	4,920	115	4,805	(2,064)	77,784
Panama	13	40,586		40,586	2,665		2,665	0	43,251
Pérou	27	84,294	4,830	79,464	5,535	283	5,252	(5,113)	84,716
Suriname	16	49,952		49,952	3,280		3,280	0	53,232
Trinité-et-Tobago	10	31,220		31,220	2,050		2,050	0	33,270
Venezuela	20	62,440		62,440	4,100		4,100	0	66,540
Sous-total:	1,000	3,121,997	44,151	3,077,846	205,000	2,598	202,402	(46,749)	3,280,248

MEMBRES CONSOMMATEURS	Nombre de voix	Quote-part de contribution						Abattement	TOTAL CONTRIBUTION NETTE
		Dépenses administratives de base	Abattement	Contribution nette	Dépenses opér. Essentielles	Abattement	Contribution nette		
Albanie	10	31,220		31,220	8,200		8,200	0	39,420
Australie	16	49,952	2,614	47,338	13,120	613	12,507	(3,227)	59,845
Chine	320	999,037		999,037	262,400		262,400	0	1,261,437
Union européenne */	331			976,815			258,157	(69,830)	1,234,972
Autriche	10	31,220	1,680	29,540	8,200	394	7,806	(2,074)	37,346
Belgique	15	46,830	2,519	44,311	12,300	590	11,710	(3,109)	56,021
Bulgarie	10	31,220	1,680	29,540	8,200	394	7,806	(2,074)	37,346
Croatie	10	31,220	1,679	29,541	8,200	394	7,806	(2,073)	37,347
Chypre	10	31,220	1,680	29,540	8,200	394	7,806	(2,074)	37,346
République tchèque	11	34,342	1,847	32,495	9,020	433	8,587	(2,280)	41,082
Danemark	11	34,342	1,848	32,494	9,020	433	8,587	(2,281)	41,081
Estonie	10	31,220	1,679	29,541	8,200	394	7,806	(2,073)	37,347
Finlande	10	31,220	1,680	29,540	8,200	394	7,806	(2,074)	37,346
France	24	74,928	4,199	70,729	19,680	983	18,697	(5,182)	89,426
Allemagne	19	59,318	3,190	56,128	15,580	748	14,832	(3,938)	70,960
Grèce	11	34,342	1,848	32,494	9,020	433	8,587	(2,281)	41,081
Hongrie	10	31,220	1,679	29,541	8,200	394	7,806	(2,073)	37,347
Irlande	13	40,586	2,183	38,403	10,660	512	10,148	(2,695)	48,551
Italie	19	59,318	3,186	56,132	15,580	747	14,833	(3,933)	70,965
Lettonie	10	31,220	1,680	29,540	8,200	394	7,806	(2,074)	37,346
Lituanie	10	31,220	1,680	29,540	8,200	394	7,806	(2,074)	37,346
Luxembourg	10	31,220	1,680	29,540	8,200	394	7,806	(2,074)	37,346
Malte	10	31,220	1,679	29,541	8,200	394	7,806	(2,073)	37,347
Pays-Bas	21	65,562	4,175	61,387	17,220	979	16,241	(5,154)	77,628
Pologne	11	34,342	1,847	32,495	9,020	433	8,587	(2,280)	41,082
Portugal	13	40,586	2,183	38,403	10,660	512	10,148	(2,695)	48,551
Roumanie	10	31,220	1,680	29,540	8,200	394	7,806	(2,074)	37,346
Slovaquie	10	31,220	1,679	29,541	8,200	394	7,806	(2,073)	37,347
Slovénie	10	31,220	1,680	29,540	8,200	394	7,806	(2,074)	37,346
Espagne	12	37,464	2,179	35,285	9,840	511	9,329	(2,690)	44,614
Suède	11	34,342	1,848	32,494	9,020	433	8,587	(2,281)	41,081
Japon	120	374,640	21,122	353,518	98,400	4,949	93,451	(26,071)	446,969
Nouvelle-Zélande	11	34,342	1,794	32,548	9,020	421	8,599	(2,215)	41,147
Norvège	10	31,220	858	30,362	8,200	202	7,998	(1,060)	38,360
République de Corée	64	199,808	10,811	188,997	52,480	2,533	49,947	(13,344)	238,944
Suisse	11	34,342	1,798	32,544	9,020	421	8,599	(2,219)	41,143
Royaume-Uni	28	87,416		87,416	22,960		22,960	0	110,376
États-Unis d'Amérique	79	246,638		246,638	64,780		64,780	0	311,418
Sous-total:	1,000	3,121,997	95,564	3,026,433	820,000	22,402	797,598	(117,966)	3,824,031
TOTAL GÉNÉRAL:	S. O.	6,243,994	139,715	6,104,279	1,025,000	25,000	1,000,000	(164,715)	7,104,279

*/ Le nombre total de voix et le montant de la quote-part de contribution de l'ensemble des membres de l'Union européenne figurent en caractères italiques gras.